

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VARADES

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/279 en date du 13 décembre 2013, une enquête publique est ouverte à la mairie de VARADES, pendant une période de 32 jours du 21 janvier 2014 au 21 février 2014 inclus, portant sur la demande présentée par Monsieur MONNEREAU CHRISTIAN en vue de procéder à l'extension de l'élevage canin, en portant l'effectif à 152 chiens, situé à VARADES - "la Garelière".

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2120-1 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Alain BRILLET, retraité de la police, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Roger Julien KEROMES, directeur de la Société de Transports Fluvio-maritimes de l'Ouest en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de VARADES, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- mardi 21 janvier 2014 de 9H00 à 12H00
- mercredi 29 janvier 2014 de 9H00 à 12H00
- samedi 8 février 2014 de 9H00 à 12H00
- vendredi 14 février 2014 de 14H00 à 17H00
- vendredi 21 février 2014 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de VARADES aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de VARADES.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de VARADES pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de Monsieur Christian MONNEREAU.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.